

Référence : C.N.284.2022.TREATIES-IV.11.c (Notification dépositaire)

PROTOCOLE FACULTATIF À LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS
DE L'ENFANT, CONCERNANT LA VENTE D'ENFANTS, LA PROSTITUTION
DES ENFANTS ET LA PORNOGRAPHIE METTANT EN SCÈNE
DES ENFANTS

NEW YORK, 25 MAI 2000

PAYS-BAS : APPLICATION TERRITORIALE À L'ÉGARD DE CURAÇAO ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 20 septembre 2022.

Le 20 septembre 2022



¹ Voir notification dépositaire C.N.654.2005.TREATIES-IV.11.c du 24 août 2005 (Ratification : Pays-Bas).